

# Procès-verbal N° 03 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 07 Aout 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON,
Absents :	Mr Pierre Jean JULLIAN

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)**  
**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.**  
**A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.**  
**(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX

*La Commission approuve le PV N° 02 de la réunion du Jeudi 25 Juillet 2024.*

## COUPE OCCITANIE 2024/2025

### ORGANISATION GENERALE

- 51 Clubs du District Gard Lozère sont engagés dans la compétition pour la saison 2024/2025 (3/R1 – 6/R2 – 9/R3 – 12/D1 – 10/D2 - 8/D3 - 3/D4)
- 48 Clubs disputeront les premiers tours
- 3 Clubs évoluant en R1 intégreront la compétition au dernier tour Départemental (Art 68 du Règlement de la Coupe Occitanie)  
(Le Grau du roi –Nîmes Ol - Vauvert)

### Cadrage : Le 15 Septembre 2023 (Cadrage)

- 12 Matches disputés par 24 clubs / 24 clubs exempts

### TOUR 2 : Le 29 Septembre 2024

- 18 Matches disputés par les 12 vainqueurs du Cadrage + les 24 clubs exempts (soit 36 équipes)

### TOUR 3 : Le 13 Octobre 2024

- 9 Matches disputés par les 18 vainqueurs du Tour 2

### FINALE DEPARTEMENTALE : Le 27 Octobre 2024

- 6 Matches disputés par les 9 vainqueurs du Tour3 + les 3 Clubs de R1



## Les six vainqueurs seront qualifiés pour la Phase Régionale

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé, sauf si plus d'une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.

Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant.

(Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie)

Le tirage au sort intégral de ce jour et **non géographique** du Cadrage effectué par Muriel Verdier (secrétaire administrative et par Cendrine Menudier secrétaire de la commission) a donné lieu aux rencontres suivantes :

Match N°1 : O. ST HILAIRE JASSE (D3) / US VALLABREGUES (D4)

Match N°2 : SC MANDUEL (D4) / F.C. CABASSUT (D1)

Match N°3 : S.S.B. LA GD COMBE (D1) / LE VIGAN P.V.A.F.C (D2)

Match N°4 : R.C. ST LAURENT ARB. (D3) / S.A. CIGALOIS (D3)

Match N°5 : F.C. LANGLADE (D2) / GALLIA C. QUISSACOIS (D3)

Match N°6 : C.O. SOLEIL LEV. NIM (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES (D2)

Match N°7 : FC BOUILLARGUES (D3) / A.C. PISSEVIN VALDEG (D1)

Match N°8 : ENT.S ROCHEFORT S. (D3) / R.C. GÉNÉRAC (D1)

Match N°9 : F.C BAGNOLS ESCANAUX (D2) / A.S. DE CAISSARGUES (D2)

Match N°10 : F.C. VAL DE CÈZE (D1) / O.C REDESSAN (D2)

Match N°11 : O. FOURQUÉSIEEN (D2) / ES BARJAC (D1)

Match N°12 : U.S.S AIGUES MORTES (D1) / FC CALVISSON (D2)

### Clubs exempts :

Les clubs de Ligue sont exemptés du tour de cadrage :

VAUVERT (R1) – LE GRAU DU ROI (R1) – OL NIMES OLYMPIQUE(R1)

ST.O AIMARGUES (R2) – ALES 2 (R2) – BAGNOLS PONT (R2) – PAYS UZES (R2) – NIMES CHEMIN BAS (R2)

ROUSSON (R2)

ANDUZE (R3) – BEAUCAIRE 2 (R3) – CHUSCLAN LAUDUN (R3) – MARGUERITTES (R3) – MONOBLLET (R3) – AEC

ST GILLES (R3) – SUMENE (R3) – UCHAUD (R3) – VERGEZE (R3)

C.A. BESSÈGEOIS (D1) – FC MOUSSAC (D1) – STE MARIES DE LA MER (D1) – AS ST PRIVAT (D1) – U.S. DU

TRÈFLE (D1)

F.C. VATAN (D2)

AS CENDRAS (D3) – U.S. PEYROLAISE (D3)

BAGARD AS (D4)

**Les équipes qualifiées pour le troisième tour de la Coupe de France qui se dispute le même jour joueront leurs rencontres en semaine (date à déterminer) et avant le deuxième tour qui se déroule le 29 Septembre**

## CHAMPIONNAT

### Courier des clubs :

Courier du Président de SC MANDUEL demandant à jouer toutes ses rencontres à domicile à 12h00

#### **Refus de la commission.**

Les rencontres se déroulent le dimanche à 15h00 (art.15 annexe 2 des RG)

Pour changement les changements de date ou d'horaires (art.91 des RG)

- Faire la demande via Footclub dans les délais.
- Justifier un motif légitime.
- Obtenir l'accord du club adverse dans les délais

Si une condition n'est pas remplie la rencontre est maintenue à la date et horaire initialement prévue.



**Modification :**

La rencontre F.C. VAL DE CÈZE 2 (D4) / MONFRIN RHONE GARDON (D4) initialement prévue le 22/09/2024 à 12h00, **ce jouera le 22/09/2024 à 15h00 sur le stade de MEYNES.**

**Rencontre inversée** (Problème de vestiaires de F.C. VAL DE CÈZE). (Accord des deux clubs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président**

Mr Jean Pierre RIEU

**La Secrétaire**

Mme Cendrine MENUJIER

